



Conseil économique et social

Distr. générale
26 janvier 2009
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Huitième session

New York, 20 avril-1^{er} mai 2009

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

**Rapport de synthèse du Président sur la réunion
du Groupe spécial d'experts à composition non limitée
chargé de formuler des propositions concernant
l'élaboration d'un mécanisme financier mondial
volontaire, d'une approche par portefeuille
et d'un cadre de financement des forêts**

Résumé

Le Groupe spécial d'experts à composition non limitée du Forum des Nations Unies sur les forêts, chargé de formuler des propositions concernant l'élaboration d'un mécanisme financier mondial volontaire, d'une approche par portefeuille et d'un cadre de financement des forêts, s'est réuni à Vienne du 10 au 14 novembre 2008. Ont participé à cette réunion 128 représentants de 62 États membres, des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et des représentants d'autres organisations internationales, d'organisations et mécanismes régionaux reconnus par le Forum des Nations Unies sur les forêts, des secrétariats des mécanismes conventionnels et de grands groupes. Le présent rapport doit être présenté au Forum pour examen et décision à sa huitième session.

* E/CN.18/2009/10.



I. Historique

1. Au paragraphe 6 de sa résolution 2007/40 du 17 octobre 2007, le Conseil économique et social a décidé d'élaborer et d'examiner, en vue de son adoption à la huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, un mécanisme financier mondial volontaire, une approche par portefeuille et un cadre de financement des forêts pour tous les types de forêts visant à mobiliser des montants considérablement accrus de ressources nouvelles et additionnelles de toutes provenances, sur la base des approches utilisées actuellement et des approches novatrices en cours de mise au point, en tenant également compte des évaluations et révisions des mécanismes financiers en place, pour appuyer une gestion durable des forêts, la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts.

II. Questions d'organisation et questions diverses

A. Tâches du Groupe spécial d'experts

2. Également dans sa résolution 2007/40, au paragraphe 7, le Conseil économique et social a décidé que le Forum devrait, dans la limite des ressources disponibles, convoquer avant sa huitième session une réunion d'un groupe spécial d'experts à composition non limitée chargé de formuler des propositions concernant l'élaboration d'un mécanisme financier mondial volontaire, d'une approche par portefeuille et d'un cadre de financement des forêts, et a invité le Partenariat de collaboration sur les forêts à faciliter la mise au point de ces propositions.

B. Lieu et durée de la réunion

3. La réunion du Groupe spécial d'experts à composition non limitée chargé de formuler des propositions concernant l'élaboration d'un mécanisme financier mondial volontaire, d'une approche par portefeuille et d'un cadre de financement des forêts s'est tenue à Vienne du 10 au 14 novembre 2008.

C. Participation

4. Le Groupe spécial était composé d'experts désignés par les gouvernements des États membres du Forum. Des représentants d'organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts¹ et de grands groupes ont également participé à la réunion.

¹ Les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts sont le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Centre international pour la recherche en agroforesterie (CIRAF, rebaptisé Centre mondial d'agroforesterie en 2002), la Banque mondiale, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN); et les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique, du Fonds pour l'environnement mondial, de la Convention-cadre des Nations Unies

5. La liste complète des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

D. Documentation

6. La documentation établie à l'intention des experts comprenait l'ordre du jour provisoire annoté (E/CN.18/2008/1) et une note du Secrétariat intitulée « Financement d'une gestion durable des forêts : mobilisation des ressources financières nécessaires à l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et à la promotion de la gestion durable des forêts » (E/CN.18/2008/2).

7. La note du Secrétariat présente un aperçu général de l'instrument et des principales questions concernant les forêts et le financement; se penche sur le rôle du secteur privé; examine la coopération financière internationale existante et récente; décrit un certain nombre de programmes nouveaux; étudie les concepts de mécanisme financier mondial volontaire, d'approche par portefeuille et de cadre de financement des forêts; et conclut avec un certain nombre de questions à soumettre au Forum pour qu'il les examine.

8. Un document de référence, intitulé « Flux et besoins financiers de la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts », a été établi à l'intention du Groupe consultatif du financement du Partenariat de collaboration sur les forêts avec l'appui du Programme sur les forêts (PROFOR) de la Banque mondiale. Le rapport de synthèse des coprésidents sur l'Initiative parrainée par les pays à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts concernant le financement de la gestion durable des forêts, tenue à Paramaribo du 8 au 12 septembre 2008, a été présenté comme document de référence.

9. La liste complète des documents présentés à la réunion figure à l'annexe II du présent rapport.

E. Observations liminaires

10. M. Thomas Stelzer, Sous-Secrétaire général au Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, a souhaité la bienvenue aux participants et expliqué que l'adoption par l'Assemblée générale, dans sa résolution 62/98 du 17 décembre 2007, de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts y annexé, ouvrait une ère nouvelle pour le Forum des Nations Unies sur les forêts. Évoquant les incertitudes nouvelles soulevées par les récents problèmes financiers mondiaux, il a souligné qu'il importait de mettre à profit la réunion du Groupe d'experts pour formuler des recommandations judicieuses à soumettre au Forum pour qu'il les examine à sa huitième session en avril/mai 2008, tout en notant également les répercussions que pourraient avoir les récentes crises financières.

sur les changements climatiques, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et du Forum des Nations Unies sur les forêts.

F. Élection du Bureau

11. Le Groupe spécial d'experts a élu le Président du Bureau de la huitième session du Forum, M. Boen M. Purnama (Indonésie), Président du Groupe, et MM. Abdellah Benmellouk (Maroc), Modesto Fernandez Diaz-Silveira (Cuba), Glen Kile (Australie) et Arvids Ozols (Lettonie), membres du Bureau de la huitième session du Forum, Vice-Présidents. M^{me} Jan L. McAlpine a été félicitée pour sa nomination récente au poste de Directrice du secrétariat du Forum.

G. Conduite des travaux

12. En adoptant l'ordre du jour provisoire, les participants ont décidé de mener leurs travaux en séance plénière.

H. Initiative parrainée par les pays à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts, concernant le financement de la gestion durable des forêts

13. M. Cornelius Pigot, Coprésident de l'Initiative parrainée par les pays à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts concernant le financement de la gestion durable des forêts, a fait un exposé sur cette réunion internationale d'experts tenue à Paramaribo, du 8 au 12 septembre 2008, afin de réfléchir aux possibilités d'accroître sensiblement le financement de la gestion durable des forêts. Les 227 experts en matière de forêts et de financement qui y ont participé ont principalement examiné les initiatives actuelles ou nouvelles concernant le financement de la gestion durable des forêts, du point de vue des producteurs, des consommateurs et des communautés; le paiement des services rendus par les écosystèmes forestiers; et les stratégies adoptées par les institutions et les pouvoirs publics aux niveaux national et international. Les conclusions et recommandations formulées ont notamment souligné l'urgente nécessité de mobiliser des ressources financières de toute provenance, l'aide publique au développement (APD) jouant un rôle de catalyseur; de mettre l'accent sur la création d'un environnement politique, juridique et institutionnel favorable aux niveaux national et infranational; et de simplifier et harmoniser davantage les mécanismes, procédures et processus. Les participants ont reconnu que les mécanismes de rémunération des services rendus par les écosystèmes évoluaient encore; que la focalisation sur le lien entre le changement climatique et les forêts pourrait accroître le financement des forêts, bien qu'il reste de nombreuses questions complexes à régler; et que la participation et le dialogue constructifs avec les intéressés, notamment les communautés autochtones et locales, étaient essentiels. L'importance du Forum et du Partenariat de collaboration sur les forêts pour mobiliser les fonds nécessaires à une gestion durable des forêts a également été reconnue. Les experts sont convenus que cette Initiative parrainée par les pays avait utilement éclairé les débats du Groupe spécial d'experts.

I. Résumé du débat sur l'examen du schéma actuel de financement pour la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant les types de forêts

14. Le 10 novembre, le Groupe spécial d'experts a organisé un débat sur l'examen du schéma actuel de financement pour la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts.

15. Ce débat a été l'occasion pour les experts d'examiner les besoins de financement externe de la gestion durable des forêts, les moyens de financement et les déficits à combler. M. Markku Simula, professeur auxiliaire d'économie forestière à l'Université d'Helsinki, a présenté un exposé basé sur le document de référence intitulé « Flux et besoins financiers de la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts ». D'autres interventions ont été faites par les représentants suivants d'organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts : Marco Boscolo [Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)], Patrick Verkooijen (Banque mondiale), Maria Sanz-Sanchez (secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) et Amha bin Buang [Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT)]. Une longue séance de questions-réponses a fait suite à ces interventions.

16. M. Simula a expliqué que le document de référence répondait à plusieurs objectifs : donner une vue d'ensemble du financement des forêts dans le contexte de l'instrument juridiquement non contraignant, en mettant l'accent sur les sources externes; recenser les sources et mécanismes de financement existants, potentiels et nouveaux, en particulier l'évolution récente du régime de lutte contre le changement climatique en termes de financement des forêts; examiner les besoins et les possibilités de financement des forêts; et identifier les domaines d'intervention et les lacunes géographiques dans les apports financiers actuels et nouveaux au secteur forestier. Il a expliqué que la demande explicite d'aide publique au développement dans ce secteur, telle qu'elle est expressément formulée dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, demeure relativement faible et est fortement influencée par les priorités et les politiques des donateurs. Selon le document de référence, le montant total de l'aide extérieure destinée aux forêts provenant de sources publiques est de quelque 1 milliard 910 millions de dollars par an, dont près de 60 % d'aide bilatérale et 40 % d'apports multilatéraux. L'accroissement de 50 % des apports extérieurs de fonds publics depuis 2002 est essentiellement dû à l'aide multilatérale. Bien que les données ne soient pas entièrement comparables, l'étude montre que 95 % environ des financements bilatéraux proviennent de neuf pays. Le Groupe de la Banque mondiale fournit près de 75 % des apports multilatéraux. On note également une concentration des bénéficiaires, 10 pays recevant approximativement les deux tiers de l'APD destinée aux forêts. Les apports de fonds sont très insuffisants par rapport aux besoins, notamment dans les pays à faible couvert forestier, certains pays à couvert forestier dense ou moyen, de nombreux pays de petite ou moyenne taille mais dotés de vastes forêts et la plupart des petits États insulaires en développement. L'Afrique reçoit moins d'apports au titre de l'APD que les autres régions. Il existe également des déficits de financement dans certains secteurs, notamment la gestion des forêts situées en dehors des zones

protégées et des forêts tropicales naturelles, la remise en état des forêts et des terres dégradées, ainsi que le reboisement et l'afforestation des terres arides.

17. M. Simula a également insisté sur l'importance cruciale que revêtent les mises de fonds initiales pour la gestion durable des forêts, qui ne bénéficie actuellement pas d'apports suffisants. Il a cité une estimation² selon laquelle il faudrait quelque 20 milliards de dollars par an, sans tenir compte des coûts d'afforestation ou de reboisement, pour couvrir les coûts d'opportunité associés à la prévention du déboisement ou de la dégradation des forêts et les besoins d'investissement dans la gestion durable des forêts existantes. Les interventions forestières visant à atténuer les changements climatiques offrent d'importants cobénéfices écologiques, sociaux et économiques qui doivent être pris en considération dans les programmes de financement de la lutte contre les changements climatiques. Ces programmes ne devraient pas porter exclusivement sur la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays riches en forêts; ils doivent aussi tirer parti des autres possibilités d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements. Le financement des forêts nécessitera de faire appel à divers instruments tels que des dons, des prêts, des crédits et des mécanismes de rémunération des services écosystémiques. En conclusion, il a ajouté qu'il existait des possibilités au niveau international. On pourrait par exemple renforcer les sources et mécanismes existants et nouveaux afin de combler les déficits géographiques et sectoriels dans le financement des forêts; mettre à profit les synergies entre les initiatives et les organisations internationales; et créer un nouveau mécanisme de financement pour la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts. Au niveau national, les pays pourraient renforcer la demande explicite d'APD en faveur des forêts; adopter des stratégies nationales de financement des forêts; améliorer le climat d'investissement; et améliorer le recouvrement des recettes fiscales.

18. M. Boscolo a présenté une description succincte du Recueil d'informations sur le financement de la gestion durable des forêts établi par le Partenariat de collaboration sur les forêts, en expliquant qu'il avait été récemment mis à jour et que sa base de données sur le financement contenait à présent 800 entrées. Il a également présenté les résultats d'une étude sur les liens entre les sources de financement et certains éléments de l'instrument juridiquement non contraignant. Bien que toutes les mesures prévues par l'instrument soient couvertes dans une certaine mesure, le financement est insuffisant et aucun fonds ne couvre à lui seul tous les éléments. La plupart des sources de financement privilégient le renforcement des capacités et la conservation. L'étude citait également des exemples positifs de pays ayant adopté des mécanismes de financement novateurs; d'une manière générale, il s'agissait des pays qui avaient le moins d'obstacles à surmonter. Le financement s'est avéré le plus efficace lorsqu'il a bénéficié d'un environnement politique et institutionnel favorable et d'un bon alignement avec les priorités nationales à long terme. Les programmes forestiers nationaux et les stratégies nationales de financement des forêts sont nécessaires et le mécanisme pour les programmes forestiers nationaux fournit un appui pour leur mise en œuvre.

19. M. Verkooijen a brièvement décrit le processus d'élaboration du programme d'investissement pour la forêt de la Banque mondiale, qui fait partie du Fonds

² Voir Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, *Investment and Financial Flows to Address Climate Change* (Bonn, secrétariat de la Convention, 2007).

stratégique pour le climat créé en réponse à l'appel lancé par le Plan d'action de Bali³. La Banque mondiale a été chargée de mettre en place ce programme afin de mobiliser des ressources supplémentaires pour la réduction des émissions de carbone causées par le déboisement et la dégradation des forêts et de promouvoir la gestion durable des forêts comme moyen de protéger les stocks de carbone. Le programme d'investissement pour la forêt se distingue du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier en ce sens qu'il comblera les déficits de financement qui existent dans le Fonds d'intervention et le Fonds carbone du Fonds de partenariat. Il devrait être mis à l'essai dans un certain nombre de pays. Ses autres éléments clefs tiennent compte de la nécessité de reconnaître l'importance des cobénéfices, tels que la diversité biologique, et de consulter les communautés locales et autochtones et autres intéressés tout au long du processus de conception et de mise en œuvre. L'objectif est de mettre le programme au point d'ici au mois d'avril 2009.

20. M^{me} Sanz-Sanchez a expliqué qu'après la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques⁴, tenue à Bali du 3 au 15 décembre 2007, les travaux concernant la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts avaient avancé à deux niveaux. Un débat approfondi se poursuivait sur les questions méthodologiques, notamment le suivi et la définition des bases de référence pour les émissions. Parallèlement, lors des réunions préparatoires de la quinzième session de la Conférence des Parties, qui doit se tenir à Copenhague en décembre 2009, il avait été reconnu que le savoir-faire méthodologique acquis à ce stade permettrait de faire avancer le débat sur la voie à suivre; l'objectif était de négocier un mécanisme de financement qui soit à la fois équitable, rationnel, souple, durable et prévisible. Les activités de démonstration étaient jugées importantes et un site Web avait été créé afin de pouvoir échanger les informations.

21. M. Amha a brièvement décrit le rôle et les fonctions des mécanismes de financement de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), à savoir le compte spécial et le Fonds de Partenariat de Bali. Afin d'assurer un financement plus important et plus prévisible, le compte spécial serait réaménagé dans le cadre de l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (TD/TIMBER.3/12), qui prévoyait la création du compte subsidiaire des programmes thématiques visant à faciliter le versement de contributions non affectées, et du compte subsidiaire des projets visant à faciliter le versement des contributions affectées au financement d'avant-projets, projets et activités de l'OIBT. En vue de l'entrée en vigueur de l'Accord de 2006, le Conseil international des bois tropicaux avait décidé, à sa quarante-quatrième session tenue à Yokohama (Japon) du 3 au 8 novembre 2008, entre autres dispositions, d'établir le compte subsidiaire des programmes thématiques, d'approuver la teneur des cinq programmes thématiques et de les mettre en œuvre à titre pilote. L'intégration de l'approche-programme dans les travaux de l'OIBT permettrait à l'Organisation de répondre plus efficacement aux besoins de gestion et d'exploitation durables des forêts et des bois tropicaux.

³ FCCC/CP/2007/6/Add.1, décision 1/CP.13.

⁴ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

J. Déclaration du Président du Partenariat de collaboration sur les forêts

22. À la réunion du 12 novembre, M. Jan Heino, Président du Partenariat de collaboration sur les forêts, a fait une déclaration dans laquelle il a mentionné les travaux de préparation menés par le Groupe consultatif du financement et confirmé que le Partenariat saisirait toute nouvelle possibilité de contribuer aux travaux du Forum.

K. Proposition concernant une initiative des grands groupes

23. Au nom des grands groupes, M^{me} Jeannette D. Gurung, Directrice du groupe Women Organizing for Change in Agriculture and Natural Resource Management, a fait une proposition concernant une initiative des grands groupes. Elle a expliqué que les représentants des grands groupes collaboraient activement avec le Forum depuis de nombreuses années et s'employaient à associer les communautés locales, les propriétaires forestiers, les organisations non gouvernementales, les populations autochtones et les femmes à la prise de décisions concernant la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts. Elle a souligné à quel point il importait, durant l'examen des mécanismes et des cadres de financement, que les membres du Forum gardent à l'esprit les principes énoncés dans l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, qui visent à promouvoir et appuyer une participation effective. Le financement de la gestion durable des forêts ne pouvait donc pas incomber exclusivement aux gouvernements si l'on espérait atteindre l'objectif d'ensemble 2. Le paragraphe 6 h) de l'instrument indiquait, entre autres dispositions, qu'il était indispensable de créer un climat propice à la participation et aux investissements des communautés locales et autochtones, des autres utilisateurs des forêts, des propriétaires forestiers et autres parties prenantes concernées en vue d'une gestion durable des forêts par le biais d'un dispositif approprié de politiques, d'incitations et de règlements. M^{me} Gurung a expliqué que la meilleure façon de procéder consistait à poursuivre les consultations et le dialogue au sein d'un forum multipartite, de façon à recueillir des idées et à mettre en commun les meilleures pratiques. À cet égard, elle a annoncé que les grands groupes avaient l'intention d'organiser une réunion intersessions (initiative des grands groupes) à la fin de 2009. Les connaissances acquises à cette occasion sur le rôle des acteurs de la société civile et leurs moyens de participation au Forum et à la mise en œuvre de l'instrument enrichiraient les débats de la neuvième session du Forum. En outre, cette initiative fournirait des moyens de faire progresser la question des forêts durant les sessions de 2012 et 2013 de la Commission du développement durable et l'Année internationale des forêts en 2011, et d'améliorer la coordination avec les secrétariats de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Convention sur la diversité biologique⁵ et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique⁶.

⁵ Ibid, vol. 1760, n° 30619.

⁶ Ibid, vol. 1954, n° 33480.

III. Questions à examiner par le Forum des Nations Unies sur les forêts

24. La présente section résume les débats sur les propositions concernant l'élaboration d'un mécanisme financier mondial volontaire, d'une approche par portefeuille et d'un cadre de financement des forêts formulées lors de la réunion du Groupe spécial d'experts à composition non limitée.

A. Introduction

Engagement en faveur d'une gestion durable des forêts

25. Les experts ont insisté sur l'urgente nécessité de prendre des mesures efficaces pour mettre en œuvre une gestion durable de tous les types de forêts et réaliser les objectifs d'ensemble communs relatifs aux forêts réaffirmés dans l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, à savoir :

Objectif d'ensemble 1

Mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement et à des efforts accrus en vue de prévenir la dégradation des forêts

Objectif d'ensemble 2

Renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts, y compris en améliorant les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts

Objectif d'ensemble 3

Accroître considérablement la superficie des forêts protégées dans le monde et celle des forêts gérées de façon durable, et accroître la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable

Objectif d'ensemble 4

Inverser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement affectée à la gestion durable des forêts et mobiliser des montants considérablement accrus de ressources financières nouvelles et additionnelles de toutes provenances en vue de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts

26. Les experts ont fait observer que le terme « forêts » a un sens plus large que celui de « foresterie » et que les mesures prises devraient notamment porter sur la conservation des forêts. Les mesures visant à atteindre les objectifs d'ensemble communs relatifs aux forêts iront au-delà du secteur « forestier » traditionnel. La gestion durable des forêts, en tant que concept dynamique et en évolution, vise à maintenir et renforcer les valeurs économiques, sociales et écologiques de tous les types de forêts, pour le bien des générations présentes et futures.

Débats de la réunion du Groupe spécial d'experts à composition non limitée

27. La réunion a donné lieu à des débats approfondis et les vues des experts se recoupaient dans de nombreux domaines, bien que certaines questions doivent être

examinées plus avant. D'aucuns ont estimé qu'il importait de s'entendre sur l'objectif et la teneur d'un mécanisme financier mondial volontaire, d'une approche par portefeuille et d'un cadre de financement des forêts avant d'entrer dans le détail des modalités d'application.

Justification du financement de la gestion durable des forêts

28. Dans bien des cas, la gestion durable des forêts nécessite un financement extérieur parce que l'investissement requis et les coûts opérationnels sont plus élevés, à quoi s'ajoutent d'éventuels coûts d'opportunité liés à la perte de revenus provenant des produits forestiers. La gestion durable des forêts peut s'autofinancer, mais cela n'est généralement possible que si les bénéficiaires des biens et services paient un montant approprié pour les avantages qu'ils en tirent. Il peut s'agir d'avantages nationaux ou locaux (tels que l'aménagement des bassins versants, la prévention de la désertification ou la fourniture d'aires de loisirs), ou bien encore de biens et services collectifs (tels que la protection de la diversité biologique ou la réduction des émissions de dioxyde de carbone). En outre, les forêts peuvent contribuer à l'élimination de la pauvreté, ce qui pourrait également nécessiter un appui financier.

Informations concernant les sources de financement existantes et nouvelles

29. Les sources de financement existantes et nouvelles en faveur de la gestion durable des forêts comprennent l'investissement du secteur privé, le secteur public national, l'APD bilatérale et multilatérale, la rémunération des services rendus par les écosystèmes et les contributions d'organismes à but non lucratif et d'organisations philanthropiques. Le Recueil d'informations sur le financement de la gestion durable des forêts établi par le Partenariat de collaboration sur les forêts contient à présent 800 entrées dans sa base de données. Bien qu'il n'existe pas d'informations complètes sur la valeur totale des apports de fonds privés, on estime à quelque 500 millions de dollars le montant annuel des investissements étrangers directs effectués dans le secteur forestier au cours des dernières années. Selon les estimations les plus récentes, les apports extérieurs de fonds publics en faveur des forêts seraient de l'ordre de 1,9 milliard de dollars par an. Dix pays reçoivent actuellement environ les deux tiers de l'APD dévolue aux forêts. Les apports extérieurs de fonds publics ont augmenté de 50 % depuis 2002, principalement en raison de l'accroissement des financements multilatéraux, dont près de 75 % proviennent du Groupe de la Banque mondiale. Bien que les données ne soient pas entièrement comparables, neuf pays fournissent 95 % environ de l'aide bilatérale.

30. L'APD peut jouer un rôle de catalyseur en élargissant l'éventail des sources de financement mobilisées pour la gestion durable des forêts. De nombreux experts ont souligné que l'APD pouvait contribuer à renforcer les capacités et à créer un environnement propice à la mobilisation de fonds en faveur de la gestion durable des forêts. Il existe également divers mécanismes et sources de financement des forêts, anciens et nouveaux, qui sont souvent axés sur des objectifs spécifiques concernant par exemple la protection de la diversité biologique et le changement climatique. On peut citer notamment le Fonds pour l'environnement mondial, le Mécanisme pour un développement propre (qui offre des possibilités bien qu'un seul projet ait été approuvé à ce jour), le secteur privé et les donateurs à vocation philanthropique.

31. Certains services écologiques fournis par les forêts peuvent produire des revenus pour la gestion durable des forêts et le nombre de systèmes de paiement augmente. Il n'existe cependant pas d'informations détaillées sur la valeur de ces paiements, ni sur la contribution financière des organisations philanthropiques au coût de la gestion durable des forêts.

B. Financement de la gestion durable des forêts : défis à relever et possibilités à saisir

Déterminants du déboisement et de la dégradation des forêts

32. Le maintien de taux élevés de déboisement et de dégradation des forêts est une source de grave préoccupation et pose un défi de taille dans les efforts mondiaux visant à réaliser des progrès vers une gestion durable des forêts. Durant la période 2000-2005, 13 millions d'hectares de forêts ont disparu chaque année. Compte tenu du développement des aménagements forestiers et de l'expansion naturelle des forêts, le recul net de la superficie forestière se chiffre aujourd'hui à quelque 7,3 millions d'hectares par an. Presque tout le déboisement intervient dans les forêts tropicales des pays en développement, avec de graves répercussions sur l'économie, l'environnement, notamment la diversité biologique, et les moyens de subsistance d'au moins un milliard de personnes. En outre, les émissions anthropiques mondiales de gaz à effet de serre ont atteint un total de 49 milliards de tonnes d'équivalent en gaz carbonique en 2004, dont 17,4 %, soit 8,5 milliards de tonnes, provenaient du secteur forestier, où ces émissions étaient principalement causées par le déboisement et la dégradation des forêts⁷. Les causes sous-jacentes du déboisement et de la dégradation des forêts sont complexes et variées, beaucoup d'entre elles étant transversales et liées à des pressions extérieures au secteur forestier. Outre l'exploitation irrationnelle des produits forestiers, ces déterminants comprennent la conversion de terres forestières pour l'agriculture, l'exploitation minière et le développement des établissements humains et de l'infrastructure.

Déficits de financement

33. Les experts ont fait observer qu'il y avait d'importants déficits de financement, en termes de fonds alloués à la gestion durable des forêts. Ils ont reconnu que la détérioration récente de la conjoncture internationale créait des difficultés supplémentaires. L'investissement initial dans la gestion durable des forêts est d'une importance cruciale, mais les apports financiers actuels ne permettent pas de couvrir ces besoins. Selon une estimation, les coûts d'opportunité liés à la prévention du déboisement ou de la dégradation des forêts, conjugués à l'investissement nécessaire pour gérer durablement les forêts existantes, atteindront quelque 20 milliards de dollars par an, sans compter les coûts d'investissement dans le boisement et le reboisement.

34. En termes géographiques, comme mentionné plus haut, il existe des déficits de financement dans les pays à faible couvert forestier, certains pays à couvert forestier

⁷ Voir Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2007 : rapport de synthèse (<http://www.ipcc.ch/ipccreports/ar4-syr.htm>), dernière partie du quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Cité dans le document E/CN.18/2008/2, par. 53.

dense ou moyen, de nombreux pays de petite ou moyenne taille mais dotés de vastes forêts et les petits États insulaires en développement. L'Afrique reçoit moins de financement que les autres régions. Il existe également d'importants déficits de financement dans des domaines tels que la gestion des forêts situées en dehors des zones protégées (notamment les forêts tropicales naturelles), la remise en état des forêts et des terres dégradées, et le reboisement et l'afforestation des terres arides. Cela signifie, par exemple, que de vastes aires de forêt tropicale naturelle ne reçoivent pratiquement aucun financement. Les experts ont également noté que les petits États insulaires en développement méritaient une attention particulière en raison de leur taille, de leur vulnérabilité et de leur fragilité, ainsi que du rôle de leurs écosystèmes forestiers.

35. Les experts ont constaté que l'APD destinée aux forêts était moins importante qu'elle pourrait l'être parce qu'il n'y avait pas de liens établis entre les priorités nationales de développement (telles que la réduction de la pauvreté) et les forêts, et parce que la contribution de la gestion durable des forêts à la préservation et à l'accroissement des biens collectifs internationaux et nationaux n'était pas reconnue. Par exemple, la demande explicite d'APD en faveur des forêts, telle qu'elle est exprimée dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, est relativement faible.

Paiement des services écosystémiques

36. Les experts ont noté que certains services écologiques et sociaux fournis par les forêts, tels que la protection de la diversité biologique, la fixation du carbone, la régulation des eaux, les loisirs et le tourisme, peuvent produire des revenus pour la gestion durable des forêts. Il existe de bons exemples de systèmes de rémunération des services écologiques fournis par les forêts qui fonctionnent bien dans certains pays; et les mécanismes d'atténuation des changements climatiques pourraient aider à mobiliser des fonds supplémentaires en faveur des forêts. Il reste cependant à déterminer comment, où et dans quelle mesure ces mécanismes peuvent véritablement aider à mobiliser d'importantes ressources supplémentaires pour la gestion durable des forêts. Il importe également d'examiner attentivement la répartition des revenus provenant de ces paiements pour faire en sorte que les communautés locales et les populations autochtones puissent en bénéficier.

37. On a longuement débattu des possibilités de financement de la gestion durable des forêts par le biais des mécanismes actuellement mis en place ou à l'étude pour réduire les émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement. Par exemple, la Banque mondiale a créé le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier qui expérimentera une politique de paiements d'incitation dans 25 pays en développement pilotes, et met actuellement en place un « Programme d'investissement pour la forêt » qui vise à combler les lacunes observées dans le financement de la gestion durable des forêts dans le contexte de la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts. Les experts ont souligné qu'il importait de faire en sorte que ces mécanismes, tout en poursuivant leur objectif principal d'atténuation des changements climatiques, permettent également de réaliser des cobénéfices en adoptant une conception globale de la gestion durable des forêts qui incorpore la préservation et le renforcement des avantages climatiques dérivés des forêts. Certains experts ont également indiqué qu'il subsistait de nombreuses inconnues concernant la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation

des forêts, tant sur le plan technique que sur celui des débouchés susceptibles de produire des revenus pour la gestion durable des forêts.

Rôle des gouvernements et des acteurs non gouvernementaux

38. Les financements extérieurs alloués aux pays bénéficiaires sont acheminés par les gouvernements et des acteurs non gouvernementaux. Certains experts ont estimé que les acteurs non gouvernementaux devraient participer aussi bien à la conception qu'à la mise en œuvre des instruments et programmes de financement. Bon nombre d'experts ont constaté une tendance grandissante à utiliser les acteurs non gouvernementaux comme filière de financement. Si cela peut être efficace, cela risque aussi de compliquer la coordination des mesures prises au niveau national.

Dispersion des efforts et synergies

39. De nombreux experts ont souligné les difficultés posées par la dispersion des sources de financement, notamment lorsque cela donnait lieu à des doubles emplois et à une concurrence inutile entre différentes sources de financement qui allongeait la liste des rapports à fournir. Mais on a aussi reconnu que la multiplicité des sources de financement pouvait présenter l'avantage d'offrir des options complémentaires aux demandeurs de fonds, ce d'autant plus que de nombreuses sources de financement avaient des objectifs spécifiques. Les experts ont estimé que l'amélioration de la coordination aiderait à surmonter les problèmes de dispersion des efforts.

40. Il importe de renforcer les synergies entre les différentes sources de financement de manière à éviter les doubles emplois et à combler les déficits. Parallèlement, il est nécessaire de suivre une approche souple et sans exclusive, tout en reconnaissant qu'il n'existe pas de solution toute faite; compte tenu de la diversité des circonstances nationales et infranationales, une approche spécialement adaptée pourrait s'avérer nécessaire dans le cas, par exemple, des petits États insulaires en développement, des pays à faible couvert forestier et des pays à couvert forestier dense ayant de faibles taux de déboisement.

Améliorer l'efficacité de l'APD

41. Les experts ont noté que les principes d'harmonisation et de coordination énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement n'avaient pas encore été pleinement mis en œuvre s'agissant de l'APD en faveur des forêts, mais que les programmes forestiers nationaux et les stratégies de financement y afférentes offraient toutefois un exemple positif d'harmonisation et de coordination. On a observé un net changement d'orientation au cours des dernières années, les décisions concernant la répartition de l'APD entre différents secteurs et programmes étant de plus en plus prises au niveau des pays bénéficiaires. Les crédits budgétaires alloués aux forêts, qui sont en concurrence avec les autres priorités nationales, doivent donc être justifiés dans les processus de planification nationale. Si les pays ne considèrent pas la gestion durable des forêts comme une priorité centrale de leurs plans de développement et leurs stratégies en matière d'APD, cette question restera reléguée au second plan.

42. Étant donné que bon nombre des mesures requises pour une gestion durable des forêts nécessitent des programmes de mise en œuvre de longue haleine, le

financement doit être prévisible de manière à assurer la continuité des efforts. On a également appelé l'attention sur la nécessité d'évaluer les résultats obtenus.

43. Les experts ont insisté sur l'importance de la transparence pour garantir l'égalité d'accès de toutes les parties prenantes à l'information.

Améliorer la productivité de l'APD

44. De nombreux experts ont insisté sur le fait que les coûts de transaction associés aux programmes d'APD pouvaient être excessivement élevés. En outre, les pays bénéficiaires doivent souvent faire de gros efforts pour fournir les différents rapports demandés par les organismes de financement et les pays donateurs, ce qui empiète sur leurs capacités de mise en œuvre. L'APD et les autres types de financement étant de plus en plus fondés sur les résultats, l'analyse des résultats constitue un outil de décision essentiel.

Conditionnalité de l'APD

45. Les conditions requises peuvent être un obstacle majeur à l'accès au financement. Cela étant, on peut s'attendre à ce que ceux qui fournissent des fonds fixent des conditions pour garantir que les ressources sont utilisées conformément aux objectifs des programmes financés. Les experts ont reconnu que cette question devait être traitée avec tact.

C. Besoins et mesures à prendre au niveau national

Diversité des circonstances nationales

46. De nombreux experts ont souligné la diversité des circonstances nationales et les différences qui existent à l'intérieur d'un même pays. Ils ont fait observer que l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts prévoyait un mécanisme global de financement pour la gestion durable des forêts. Le financement de la gestion durable des forêts devrait tenir compte des mesures nationales visées au paragraphe 6 de l'instrument et être fondé sur l'interprétation selon laquelle l'instrument s'applique à tous les types de forêts. Les différences à prendre en considération concernent notamment la densité du couvert forestier, les types de forêts et les avantages produits par une gestion durable des forêts. Les experts ont également insisté sur les obstacles particuliers auxquels se heurtaient les petits États insulaires en développement et souligné qu'il fallait veiller à ce que les pays ayant un couvert forestier dense et de faibles taux de déboisement puissent tirer parti des dispositifs de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts.

Stratégies nationales de financement

47. Les experts ont insisté sur le fait que les stratégies nationales de financement ancrées dans des programmes forestiers nationaux ou autres cadres analogues étaient un important moyen d'identifier les besoins de financement et les écarts à combler en vue de mobiliser des fonds auprès des sources existantes et potentielles, qu'elles soient internes ou externes, publiques ou privées. Les stratégies de financement devraient également envisager au besoin les possibilités d'accroître le recouvrement des recettes, la fiscalité et la rémunération des services écologiques,

ainsi que l'ODA et les sources philanthropiques de financement. La viabilité financière est un objectif important, mais pour y parvenir, les pays devront peut-être procéder par étapes, en commençant par renforcer leurs capacités.

Coordination et cohérence avec les autres politiques

48. Pour avoir accès à des financements publics, en particulier, il faut généralement démontrer que la gestion durable des forêts peut apporter des avantages qui contribueront à la réalisation des priorités nationales telles que la réduction de la pauvreté, le développement durable, la protection de la diversité biologique et l'aménagement des bassins versants. La mise en lumière de ces liens nécessite une bonne coordination des méthodes d'élaboration des politiques. Il convient également d'assurer la cohérence des politiques sectorielles pour éviter, par exemple, que les politiques agricoles n'aient un effet préjudiciable sur la gestion durable des forêts.

Participation et engagement des parties prenantes

49. Il est impératif que les parties prenantes participent activement à tous les stades de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies nationales de financement. Le financement de la gestion durable des forêts doit tenir compte des besoins, des droits et des contributions de tous les intéressés, y compris les populations autochtones et les autres groupes tributaires des forêts. La participation et l'engagement effectifs des parties prenantes, notamment au niveau local, peuvent les aider à mieux apprécier les problèmes et les menaces qui pèsent sur les forêts.

Renforcement des capacités

50. Les experts ont été nombreux à souligner que le renforcement des capacités était une condition préalable indispensable pour mener une action efficace et durable. Il s'agit notamment d'aider à mieux comprendre et utiliser les différents instruments et initiatives internationaux existants et nouveaux, à élaborer des projets bien conçus, à coordonner les activités financées par différents programmes, et à assurer l'utilisation efficace des fonds. Le renforcement des capacités devrait également être une condition requise pour encourager la participation effective des parties prenantes, notamment des populations autochtones et des autres groupes tributaires des forêts.

51. À cet égard, un certain nombre d'experts ont insisté sur la valeur du Fonds pour les programmes forestiers nationaux et sur les possibilités de le renforcer.

Conditions propices

52. Les experts ont estimé que la mise en place d'un cadre politique et juridique approprié (assurant notamment la sécurité de jouissance des terres, condition indispensable à l'investissement dans la gestion durable des forêts), ainsi qu'une gouvernance, des institutions et des moyens d'application de la loi efficaces, étaient indispensables pour promouvoir l'investissement dans la gestion durable des forêts (y compris les possibilités offertes par le marché du carbone). Il importe également de préciser et respecter les droits des communautés locales, des populations autochtones et des femmes.

Surveillance et évaluation des ressources

53. Un cadre d'évaluation et de surveillance des ressources est nécessaire pour élaborer les politiques, stratégies et programmes nationaux, et pour fournir des évaluations vérifiables de l'efficacité de la mise en œuvre. Ce sera également important pour la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts.

D. Besoins et mesures à prendre au niveau international

54. Les experts ont souligné la diversité des circonstances nationales et infranationales. On peut citer notamment les problèmes particuliers qui se posent dans les petits États insulaires en développement – les pays à faible couvert forestier, les pays à couvert forestier dense ou moyen, les pays de petite ou moyenne taille riches en forêts, les pays ayant un couvert forestier dense et de faibles taux de déboisement, et les pays à revenu intermédiaire – tels que les catastrophes naturelles, les maladies, la protection des bassins versants, la préservation de la diversité biologique et l'accès des communautés locales à des moyens de subsistance durables pour améliorer l'économie rurale et faire reculer la pauvreté. Il est important de reconnaître que l'instrument juridiquement non contraignant s'applique à tous les types de forêts.

55. Les experts ont également insisté sur le fait qu'il existe des différences importantes entre les pays en développement et les pays développés, et que les pays en développement ne pourront faire face aux défis de la gestion durable des forêts s'ils n'ont pas accès à des financements extérieurs. Ils ont également recommandé de se pencher sur la situation des pays à revenu intermédiaire.

56. Une coordination plus étroite et une meilleure complémentarité entre les mécanismes de financement permettraient d'y voir plus clair et d'éviter d'éventuels doubles emplois et lacunes. S'agissant du financement multilatéral, les pays devraient pour bien faire arrêter leurs propres priorités d'un commun accord, de manière à tenir un discours cohérent à l'intention des différents organes directeurs. Il a été proposé que le Forum rappelle vigoureusement au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qu'il importe de veiller à ce que les mécanismes de réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts tiennent pleinement compte de la nature globale de la gestion durable des forêts.

57. On a cité des exemples de coordination efficace au niveau régional, notamment grâce à la mise en place de fonds régionaux et sous-régionaux. On a également mentionné que les fonds nationaux réservés à la forêt pouvaient être un mécanisme efficace.

58. Les priorités de financement devraient être fixées au niveau national. Certains experts des pays bénéficiaires ont estimé que les donateurs exerçaient une influence trop importante sur ce processus. Pour leur part, les experts des pays donateurs ont déclaré qu'ils devaient respecter les critères et les priorités approuvés pour certains programmes de financement, tels que la lutte contre les changements climatiques (notamment par le biais de la fixation du carbone), la réduction de la pauvreté ou la protection de l'environnement. Dans ce contexte, les experts ont souligné

l'importance des principes énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement.

59. Il importe également de veiller à ce que les sources de financement existantes, y compris le secteur privé et les débouchés commerciaux, soient bien connues et accessibles. Les experts ont été nombreux à insister sur l'importance du dialogue à cet égard.

E. Propositions concernant l'élaboration d'un mécanisme financier mondial volontaire, d'une approche par portefeuille et d'un cadre de financement des forêts

60. Les experts ont examiné les propositions concernant l'élaboration d'un mécanisme financier mondial volontaire, d'une approche par portefeuille et d'un cadre de financement des forêts. Beaucoup d'entre eux ont fait valoir que ces trois expressions n'étaient pas incompatibles et qu'elles décrivaient en fait différentes facettes d'un arrangement qu'il serait souhaitable de mettre en place pour financer la gestion durable des forêts et réaliser les objectifs d'ensemble communs relatifs aux forêts. Il a été généralement admis que l'approche par portefeuille (consistant à faire appel à un assortiment de sources pour répondre aux différents besoins de financement de la gestion durable des forêts) existait déjà, qu'elle apportait de nombreux avantages et que l'on devrait continuer de l'utiliser à l'avenir. De nombreux experts ont reconnu que cela signifiait également qu'il fallait mettre en place un cadre bien agencé pour assurer une complémentarité et une cohérence optimales entre les nombreux programmes existants. Un tel cadre devrait aider à coordonner les portefeuilles existants et les nouveaux fonds susceptibles d'être mis en place.

61. Les experts ont reconnu que le financement des programmes forestiers dans les pays en développement laissait à désirer en l'état actuel des choses et que des améliorations s'imposaient. Les avis divergeaient quant à la manière de procéder et à la terminologie appropriée à cet égard. Les besoins et les mesures décrits aux sections III.C et III.D ci-dessus devraient cependant aider à déterminer la voie à suivre pour améliorer la situation.

62. De nombreux experts ont réaffirmé leur appui en faveur d'un fonds spécialement affecté à la gestion durable des forêts et à la réalisation des objectifs d'ensemble. Ils ont souligné qu'un tel fonds était nécessaire pour résoudre les difficultés posées par la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts. Il pourrait être fondé sur des contributions volontaires, toutes les régions ayant un droit de regard sur les modalités de gouvernance. On a fait observer que d'autres accords internationaux relatifs à la diversité biologique, au changement climatique et à la désertification avaient tous leurs propres programmes de financement, et que certains pays avaient longtemps eu des difficultés à obtenir des financements pour réaliser leurs objectifs de gestion durable des forêts, au prix de plusieurs mois d'efforts pour utiliser des procédures complexes qui pourraient être simplifiées ou allégées. Il a également été souligné, sur la base des débats antérieurs concernant les circonstances nationales et les déficits de financement, qu'un tel fonds pourrait aider à résoudre le problème des priorités nationales toutes plus pressantes les unes que les autres et exigeant toutes des fonds supplémentaires. Plusieurs experts ont cependant posé la question

de savoir si c'était le moyen le plus efficace de mobiliser de nouvelles ressources, et si cela ne risquait pas en fait d'exacerber les problèmes de dispersion des efforts et de manque de coordination. En outre, on a fait observer qu'une description plus détaillée des critères de base d'un tel fonds serait nécessaire aux fins d'élaboration de la proposition qui serait soumise pour examen plus approfondi.

63. Plusieurs experts ont proposé des mesures pour améliorer l'efficacité des sources et des mécanismes existants grâce à un nouveau cadre ou mécanisme de financement. D'autres ont rappelé que ces mesures ne permettraient pas à elles seules de combler les déficits de financement des forêts; on pourrait étudier la possibilité de mettre en place des mécanismes de financement novateurs et prometteurs, en tenant compte des circonstances et des priorités nationales.

64. Le quatrième objectif d'ensemble relatif aux forêts répondait à la nécessité de mobiliser des ressources financières nouvelles et additionnelles en vue de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts. De l'avis général, les pays en développement avaient besoin d'un financement extérieur pour compléter les ressources internes. Les experts ont cependant noté qu'il subsistait d'importants déficits en dépit des nouvelles possibilités de financement qui se dessinaient. Plusieurs d'entre eux ont indiqué qu'ils appuyaient un mécanisme de facilitation qui aiderait à mobiliser des ressources existantes et nouvelles et faciliterait l'accès à d'autres sources de financement, telles que des fonds de capital-risque, des prêts et des fonds de garantie du crédit et de garantie contre les risques, afin d'aider à traduire les priorités nationales et locales dans la réalité. Ce mécanisme pourrait également mettre à profit les capacités de mobilisation du Forum et du Partenariat de collaboration sur les forêts pour faciliter l'action. En outre, certains experts ont souligné qu'il importait de s'attacher en priorité à faciliter l'accès des gouvernements à ces sources de financement. L'objectif serait de faciliter l'accès à ces ressources pour les pays en développement et de mettre l'accent sur la mise en œuvre de l'instrument. Ce mécanisme de facilitation irait de pair avec tous les accords et sources de financement existants et futurs concernant les forêts. Il pourrait avoir un champ d'application global, en reconnaissant les besoins des parties prenantes et en s'appliquant éventuellement à tous les types de forêts, à des situations nationales très diverses et à différents modes d'utilisation des forêts.

65. Ce mécanisme de facilitation pourrait également utiliser des moyens efficaces de faire connaître les avantages qu'apportent la gestion durable des forêts et l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts pour aider à mobiliser encore davantage de ressources financières auprès de toutes sources. En outre, il répondrait à la nécessité d'améliorer la coordination et la cohérence entre les arrangements existants et nouveaux, ainsi que l'accès à l'information sur ces arrangements. Une matrice pourrait être un outil fort utile pour déterminer les lacunes et les priorités.

66. D'aucuns ont objecté qu'un mécanisme de facilitation de ce type ne permettrait pas de relever les défis dans le secteur forestier et qu'il fallait créer un fonds spécial.

67. Un certain nombre d'experts ont indiqué qu'il serait bon de simplifier et faciliter l'accès aux différentes ressources financières disponibles pour différents aspects de la gestion durable des forêts. Bon nombre d'entre eux estimaient que le *Recueil d'informations sur le financement de la gestion durable des forêts* établi par le Partenariat de collaboration sur les forêts était très utile et devrait être

régulièrement mis à jour. Il a également été proposé de fournir des ressources supplémentaires, de manière à rendre le recueil plus prospectif, par exemple en chargeant des experts de fournir une assistance pour répondre aux demandes de renseignements sur différents types de financement, notamment les mécanismes du marché, et sur leur mode de fonctionnement. D'aucuns ont également avancé l'idée d'un service de « courtage » qui présenterait aux bénéficiaires une liste des sources de financement disponibles. Entre autres mesures complémentaires, on pourrait renforcer les travaux du mécanisme pour les programmes forestiers nationaux sur les stratégies nationales de financement des forêts, notamment par un accroissement des ressources financières.

68. Les experts ont examiné les besoins de financement. Il s'agissait notamment d'investir dès le départ (par exemple, dans la planification et le renforcement initial des capacités), d'institutionnaliser la notion d'investissement initial (par exemple, en créant des conditions propices à l'investissement) et d'assurer des sources de financement durables (telles que les revenus tirés des produits et services forestiers et la rémunération des services écosystémiques). On a mentionné le chiffre de 20 milliards de dollars par an cité au paragraphe 17 ci-dessus. Certains experts ont indiqué que l'APD devrait servir principalement à financer l'investissement initial et plusieurs ont fait référence à des études sur les coûts de renforcement des capacités. Selon une étude, le renforcement des capacités dans 40 pays coûterait plus de 4 milliards de dollars par an au cours des cinq prochaines années⁸. Les experts ont également rappelé les travaux effectués par l'Organisation internationale des bois tropicaux et le Groupe consultatif du financement, selon lesquels l'investissement initial pourrait être de l'ordre de 2 à 4 milliards de dollars par an. D'aucuns ont cependant noté qu'il serait utile d'obtenir de plus amples informations sur le coût de la gestion durable des forêts, les types de financement actuellement disponibles, les domaines dans lesquels il existe d'importants déficits, et les données et hypothèses économiques sur lesquels reposaient ces chiffres.

69. Les experts ont examiné les moyens de faire progresser la question. Certains ont estimé qu'il fallait procéder par étapes et envisager éventuellement des projets pilotes. D'autres craignaient qu'une telle approche ne retarde la mise en place des mesures d'urgence qui s'imposaient. Il a été recommandé que les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, notamment le Groupe consultatif du financement, continuent à élaborer ces propositions.

70. Les experts ont reconnu que d'autres efforts devaient être consentis pour formuler des propositions concernant l'élaboration d'un mécanisme financier mondial volontaire, d'une approche par portefeuille et d'un cadre de financement des forêts, conformément aux dispositions de la résolution 2007/40 du Conseil économique et social. Il a été recommandé que les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, en particulier les membres du Groupe consultatif du financement, continuent d'appuyer l'élaboration des propositions. On a suggéré que le groupe de travail d'experts tiende une réunion.

71. Il a été recommandé que les États Membres présentent des contributions écrites à l'appui de l'élaboration des propositions. Pour les aider dans cette tâche, le Secrétariat préparera un bref modèle assorti d'un questionnaire qui sera publié dans

⁸ Voir *Climate Change: Financing Global Forest: The Eliasch Review* (Londres, 2008). Disponible à l'adresse suivante : [http://www.occ.gov.uk/activities/eliasch/Full_report_eliasch_review\(1\).pdf](http://www.occ.gov.uk/activities/eliasch/Full_report_eliasch_review(1).pdf).

toutes les langues officielles de l'ONU. Les pays et les grands groupes auront un mois pour répondre, après quoi un rapport de synthèse sera établi. En outre, une compilation de toutes les contributions sous leur forme originale sera également mise à leur disposition.

72. Il a également été recommandé d'envisager la possibilité de tenir une ou plusieurs réunions supplémentaires en marge d'autres rencontres. On a cité notamment la deuxième réunion technique concernant le Programme d'investissement pour la forêt (février 2009) et la dix-neuvième session du Comité des forêts de la FAO (16-20 mars 2009). Le rapport de synthèse sera examiné lors de ces réunions informelles.

73. Les participants ont été informés qu'une réunion de coordination pour l'Afrique serait organisée dans le cadre des préparatifs de la huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts. Il a été souligné que les conditions étaient très variables selon les régions du continent et qu'il importait également de tenir compte des besoins et des priorités des différentes sous-régions, notamment ceux des pays à faible couvert forestier.

Annexe I

Liste des participants

États Membres

Allemagne

Matthias Schwoerer
Stephanie von Scheliha

Argentine

Jose Luis Sutura

Australie

Andrew Wilson
Glen Kile

Autriche

Ingwald Gschwandtl
Georg Rappold
Ewald Rametsteiner
Peter Aurenhammer

Bangladesh

Bashir Uddin Ahmed

Brésil

Julio Cezar Zelner Goncalves
Eduardo da Costa Farias
Fernando de Mello Vidal
Marcio Reboucas
Luis Alexandre Iansen de Sant'Ana
Daniela Popius Brichta

Cambodge

Omaliss Keo

Canada

Jaye Shuttleworth
Shawn Morton

Chili

Irene Acevedo

Chine

De Lu

Comores

Abdallah Ahmed Soilihi

Costa Rica

Ana Teresa Dengo
Carol Viviana Arce

Côte d’Ivoire

Marc Aubin Banny
Yamani Soro
Hyppolite Yeboue

Cuba

Modesto Fernandez Diaz-Silveira

El Salvador

Josue Mario Guardado Rodriguez

États-Unis d’Amérique

Catherine Karr-Colque
Charles Barber
Jerilyn Levi

Fédération de Russie

A.I. Pisarenko
O.A. Shamanov
Maria Linicheva

Finlande

Taina Veltheim

France

Alain Chaudron
Corentin Mercier

Gabon

Andre Jules Madingou

Gambie

Kebba N. Soniko

Ghana

Fredua Agyeman

Grenade

Aden Michael Forteau

Guatemala

Salvador Lopez

Haïti

Nicolas Janvier

Inde

Ranjana Gupta
A.K. Malhotra

Indonésie

Boen M. Purnama
Yetti Rusli
Laksmi Banowati
Teguh Rahardja
Mohamad Siradj Parwito

Elsa Miranda
Kartika Handaruningrum

Iran (République islamique d')
Babaei Mahmoud

Jamaïque
Marilyn Headley

Japon
Hiroki Miyazono

Lettonie
Arvids Ozols

Liban
Chadi Mohanna

Maroc
Abdellah Benmellouk

Mexique
Mayra Jannet de la Torre Navarro

Myanmar
Soe Win Hlaing

Niger
Adamou Ibro

Ouzbékistan
Alisher Shukurov

Pakistan
Shahzad Jehangir

Palau
Tarita Holm

Panama
Erick Rodriguez
Jorge Garcia

Pays-Bas
Herman Savenije
Kim Seeters

Philippines
Neria A. Andin

République démocratique du Congo
Sebastien Malele Mbala

République de Moldova
Ghenadie Grubil

République tchèque

Tomas Krejzar
Martin Nikl
Martin Rybecky

Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord

John Hudson
Penny Davies
Libby Jones

Sainte-Lucie

Michel Gaspard Andrew

Samoa

Aokuso Leavasa

Sénégal

Ndiawar Dieng
Matar Cisse

Slovaquie

Boris Greguska
Hana Kovacova

Slovénie

Robert Rezonja

Suède

Ingeborg Bromée
Bjorn Merckell

Suisse

Jurgen Blaser

Suriname

Niermala Hindori-Badrising
Henry L. MacDonald
Cornelis Pigot
Rene Somopawiro

Swaziland

Solomon Thandiqiniso Gamedze

Thaïlande

Worawit Chausuwan
Kowit Punyatrong
Anawat Sukhotanang

Togo

Sama Bondjouw

Ukraine

Liubov Poliakova
Yuriy Marchuk

Uruguay

Gustavo Alvarez

Venezuela (République bolivarienne du)

Isabel Di Carlo
Ileana Villalobos
Rodrigo Yanez

Yémen

Alaeldin Mohammed Abdullah Al-Sharjabi

* * *

Commission européenne

John Bazill

**Organisations intergouvernementales et organisations
et mécanismes régionaux reconnus
par le secrétariat du Forum**

Forum forestier africain

Linda Mossop-Rousseau
Anna Chileshe-Masinja

Réseau africain de recherche forestière

Iba Kone

Organisation du Traité de coopération amazonienne

Carlos Aragon

**Réseau de la région Asie-Pacifique pour la gestion durable
et la remise en état des forêts**

Xiao Jun

Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT)^a

Amha bin Buang

Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe

Malgorzata Buszko-Briggs

Secrétariats des organes conventionnels

**Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte
contre la désertification^a**

Jones Kamugisha-Ruhombe

**Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies
sur les changements climatiques^a**

Maria Sanz-Sanchez

* * *

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)^a

Jan Heino
Marco Boscolo

Banque mondiale^a

Patrick Verkooijen

Grands groupes

Confédération européenne des propriétaires forestiers

Bjorn Jorgen Nilsson

Global Forest Coalition

Andrey Laletin

**Alliance internationale des peuples autochtones
et tribaux des forêts tropicales**

Hubertus Samangun

Union internationale des instituts de recherches forestières^a

Alexander Buck

Peter Mayer

**Union de Selvicultores del Sur de Europa (Union des sylviculteurs
du sud de l'Europe)**

Lilina Fernandez

**Women Organizing for Change in Agriculture
and Natural Resource Management**

Jeannette D. Gurung

^a Membre du Partenariat de collaboration sur les forêts.

Annexe II

Liste des documents

<i>Titre ou description</i>	<i>Cote du document</i>
Ordre du jour provisoire annoté	E/CN.18/2008/1
Note du Secrétariat sur le financement d'une gestion durable des forêts : mobilisation des ressources financières nécessaires à l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et à la promotion de la gestion durable des forêts	E/CN.18/2008/2
Document de référence intitulé « Flux et besoins financiers de la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts », une étude réalisée à l'intention du Groupe consultatif du financement du Partenariat de collaboration sur les forêts avec l'appui du Programme sur les forêts (PROFOR) de la Banque mondiale	
Document de référence : Rapport de synthèse des coprésidents sur le Dialogue de Paramaribo : Initiative parrainée par les pays à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts concernant le financement de la gestion durable des forêts, Paramaribo, 8-12 septembre 2008	